

Le 20 octobre 2014

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR MESSEAGER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, demande de fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2015, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande amendée de modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015
Dossier de la Régie : R-3884-2014 (Phase 3)
Notre dossier : 111216.0076

Chère consœur,

Suite à la vôtre du 15 octobre 2014, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la phase 3 du dossier mentionné en titre.

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère sera d'une durée approximative d'une heure et trente-cinq minutes. Elle sera présentée par les panels suivants :

AUDITION À HUIT CLOS

Panel composé de Lise Mauviel, Jean-Benoît Trahan, Julie-Christine Lacombe et Bertrand Fouss (SPEDE-volet confidentiel)

Nous prévoyons 30 minutes pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation de Gazifère.

AUDITION PUBLIQUE

Panel composé de Lise Mauviel, Jean-Benoît Trahan, Jamie LeBlanc, Matthew Kirk et Anton Kacicnik (Plan d'approvisionnement, revenu additionnel requis de distribution, allocation des coûts et tarifs)

Nous prévoyons 35 minutes pour l'adoption de la preuve et la présentation de Gazifère.

Panel composé de Lise Mauviel, Jean-Benoît Trahan, Julie-Christine Lacombe, Matthew Kirk, Anton Kacicnik et Bertrand Fouss (SPEDE-volet non confidentiel)

Nous prévoyons 15 minutes pour l'adoption de la preuve et la présentation de Gazifère.

Panel composé de Lise Mauviel, Jean-Benoît Trahan, Julie-Christine Lacombe et Dany Lemieux (PGEÉ)

Nous prévoyons 15 minutes pour l'adoption de la preuve et la présentation de Gazifère.

Tous les témoins témoigneront à titre de témoins ordinaires.

À ce stade-ci, nous estimons à 5 minutes le contre-interrogatoire de chacun des intervenants et à 45 minutes le temps requis pour notre argumentation. À cet égard, nous croyons qu'il serait souhaitable que la plaidoirie sur le volet confidentiel de la preuve relative au SPEDE se fasse à la fin des audiences afin de maximiser les chances que les témoins d'Enbridge Gas Distribution Inc. (« EGD »), soient messieurs Jamie LeBlanc, Matthew Kirk et Anton Kacicnik, puissent être libérés après la première journée d'audience.

Par ailleurs, nous tenons à informer la Régie que nous n'entendons pas requérir la présence de Monsieur Ralph Fisher lors de l'audience puisque Monsieur Jamie LeBlanc sera présent et en mesure de répondre aux questions relatives au plan d'approvisionnement de Gazifère qui font l'objet du présent dossier et qui sont du ressort d'EGD.

Nous déposons également au dossier, en douze (12) exemplaires, les pièces suivantes :

- les réponses aux demandes de renseignements no. 6, déposées sous pli confidentiel, et no. 7 de la Régie.
- la pièce GI-19, document 1, révisée. Les changements apportés à cette pièce apparaissent en mode révision afin d'en faciliter le repérage. Veuillez noter que la mise à jour du dossier afin de tenir compte de la révision de cette pièce sera effectuée une fois que la décision aura été rendue par la Régie.
- un affidavit signé par Mme Laurie Alook, actuaire, déposé comme pièce GI-17, document 2.4.2, aux fins de production du rapport de Mercer (Canada) Limited préparé par cette dernière déposé sous la cote GI-17, document 2.4.1. L'original de cet affidavit sera déposé lors de l'audience devant débiter le 27 octobre prochain.
- un inventaire des pièces révisé.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Louise Tremblay
LT/lid

c.c. procureurs des intervenants (par courriel)